



# Guide des entraîneurs

## Saison 25/26

---

**Association FC Sion Football Pour Tous**

**Rue des Echutes 38 - 1950 Sion**



**FOOTBALL  
POUR TOUS**

# I. Organisation

Le guide est rédigé au masculin pour faciliter la lecture mais comprend naturellement également les femmes

## 1. Considérations générales

Le FC Sion Football pour Tous (FCSFPT) est une association à but non lucratif fondée en 2012 et membre de la Fédération des Sociétés Locales de Sion. Elle reçoit chaque année un mandat de la part de l'Olympique des Alpes lui attribuant la mission de gérer le football amateur du club (juniors, féminines, actifs/actives, futsal, séniors 30+). Le FC Sion compte trois numéros de licences distincts pour le football masculin professionnel, le football féminin élite et le football amateur. L'Association FC Sion Football pour Tous prend en charge les équipes de cette dernière catégorie sous le numéro de licence 8040. Elle est à ce titre également membre de l'Association valaisanne de football (AVF) et, de fait, de l'Association Suisse de football (ASF).

Pour la saison 2025/2026, le FCSFPT compte 26 équipes, plus de 500 joueurs et joueuses (jardins de football compris), environ 70 entraîneurs, 14 arbitres et 15 arbitres mini. Ces équipes sont réparties dans cinq secteurs différents, à savoir l'école de football (Juniors F), le football 3 à 9 (Juniors E et D), le football à 11 (Juniors C, B et A), le football féminin (juniores E, D et FF-11-14-17) et les équipes annexes (séniors 30+, futsal). Chaque secteur a un responsable, en charge des entraîneurs, qui est également membre du Comité.

## 2. Organes de l'association

L'Assemblée Générale est l'organe suprême du FC Sion Football pour Tous. Elle se tient chaque année au printemps et revient sur l'exercice précédent et celui en cours.

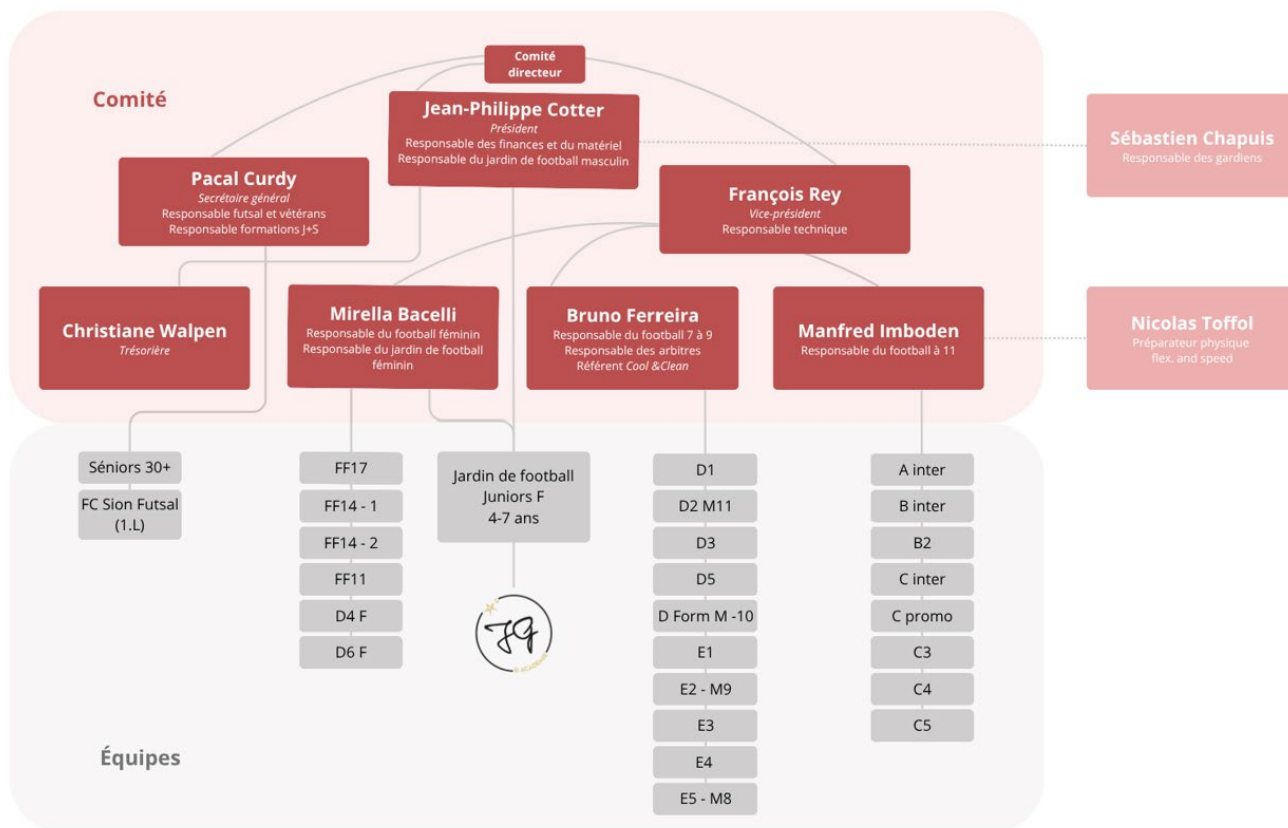
Le Comité de l'association comprend sept membres. Un Comité Directeur plus restreint, composé par le Président, le Vice-Président et le Secrétaire Général, est chargé de l'administration et des prises de décisions concernant la gestion, le budget et le fonctionnement de l'association. La Trésorière et les différents responsables des secteurs de football sont pour leur part intégrés au comité élargi (cf. organigramme). Le comité se réunit régulièrement pour traiter les dossiers en cours. Les statuts prévoient que tous les engagements officiels pris au nom du club se font par la double signature du président et d'un autre membre du Comité Directeur, respectivement de la Trésorière, Mme Walpen, si la décision concerne les finances.

Les membres du Comité s'engagent en grande majorité bénévolement. Toutefois, la gestion d'une association de football de la taille du FCSFPT nécessite un investissement de temps conséquent. Pour cette raison, le Président, Jean-Philippe Cotter, et le Secrétaire Général, Pascal Curdy, y travaillent à temps partiel sur mandats rémunérés. Jean-Philippe Cotter et Pascal Curdy sont respectivement mandatés via JP.ch Sàrl et Pac Diffusion pour s'occuper conjointement du *marketing*, du *sponsoring*, des *events* et de la gestion du matériel de l'association.

Contact des membres du comité :

| Nom                  | Numéro de téléphone | Adresse e-mail                                                             |
|----------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Jean-Philippe Cotter | 079 500 66 25       | <a href="mailto:cotter@fcsionpourtous.ch">cotter@fcsionpourtous.ch</a>     |
| Pascal Curdy         | 079 173 70 10       | <a href="mailto:curdy@fcsionpourtous.ch">curdy@fcsionpourtous.ch</a>       |
| François Rey         | 079 629 19 68       | <a href="mailto:frre@groupe-t2i.com">frre@groupe-t2i.com</a>               |
| Christiane Walpen    | 078 646 27 83       | <a href="mailto:walpen@fcsionpourtous.ch">walpen@fcsionpourtous.ch</a>     |
| Mirella Bacelli      | 078 647 25 66       | <a href="mailto:mirella.bacelli@fovahm.ch">mirella.bacelli@fovahm.ch</a>   |
| Bruno Ferreira       | 079 247 00 07       | <a href="mailto:ferreira@fcsionpourtous.ch">ferreira@fcsionpourtous.ch</a> |
| Manfred Imboden      | 079 233 40 90       | <a href="mailto:imboden@fcsionpourtous.ch">imboden@fcsionpourtous.ch</a>   |

## Organigramme :



### 3. Jacques Guhl Académie

Intimement liée au FCSFPT, la Jacques Guhl Académie (JGA) est toutefois une association indépendante. Elle a l'ambition de devenir dans un premier temps la cellule méthodologique du FC Sion Football pour Tous, puis à terme un acteur de la formation reconnu au niveau cantonal et une ressource pour l'ensemble du football valaisan. Son nom rend hommage à Jacques Guhl, fondateur de la première école de football valaisan à Sion à la fin des années 1950 et figure sportive et culturelle importante de la région jusqu'à son récent décès en 2024. Sa pédagogie s'attache particulièrement à l'idée que le football c'est avant tout l'enfance, la spontanéité et la liberté. La JGA cherche à faire perdurer ces préceptes par ses activités.

La JGA remplit un mandat délivré par le FC Sion Football pour Tous lui confiant d'une part la gestion du Jardin de Football et d'autre part la responsabilité de la formation des entraîneurs. Elle est ainsi compétente pour la formation continue des entraîneurs, entraîneurs de gardiens, préparateurs physiques et arbitres de l'association. Actuellement, ses activités principales sont l'organisation de journées de formation continue pour les entraîneurs et celle du Mémorial Jacques Guhl, un tournoi annuel destiné aux juniors. Il est envisageable que l'association noue d'autres partenariats et que son activité couvre à terme les besoins d'autres clubs ou acteurs du football valaisan.

Le comité de la Jacques Guhl Académie est composé des membres du comité directeur du FC Sion Football pour Tous, à savoir Jean-Philippe Cotter, Pascal Curdy et François Rey, ainsi que de Christiane Walpen, Trésorière. Jean-Philippe Cotter est également mandaté à travers la société JP.ch pour gérer les finances, le *marketing* et le *management* de la JGA.

#### 4. Financement

Les principales sources de financement du FC Sion Football pour Tous sont les cotisations des joueurs et des membres, le *sponsoring* et les apports financiers directs – notamment le Club du Lundi et le Club 1909. La Ville de Sion soutient aussi le club par un subside et en mettant à disposition les terrains et infrastructures sportives de la commune. Le budget annuel de fonctionnement de l'association a été revu à la baisse tant au niveau des produits que des dépenses lors de la pandémie de COVID-19 pour se stabiliser aux alentours de 525'000.-. Pour couvrir les besoins, développer au mieux ses activités et assumer les récentes promotions sportives de certaines de ses équipes, l'association cherche, à court terme, à augmenter son budget pour atteindre 750'000.- par année.

## II. Fonctionnement pratique de l'association

### 1. Organisation générale

La structure de l'association est conçue pour clarifier les tâches et responsabilités de chacun. En tant qu'entraîneur, vous avez deux interlocuteurs principaux au sein du comité : la personne responsable de votre secteur de football et le Secrétaire Général, Pascal Curdy. Il est important, pour des raisons d'organisation, de systématiquement suivre ces canaux de communication et de ne pas s'adresser à d'autres membres du comité.

Chaque secteur de football a un responsable. C'est la première personne que vous contactez si vous avez des demandes, des problèmes, ou si vous êtes dans une situation pour laquelle vous avez besoin de l'aval du club. Typiquement, vous ne pouvez pas faire un recrutement ou un transfert de joueur seul sans l'accord du club. Dans ce cas de figure, il est obligatoire de prendre contact avec votre responsable.

Pour les questions relatives à l'organisation des matchs, à la réservation des terrains, à l'administration du club et à l'inscription aux formations Jeunesse+Sport, il faut contacter **directement** Pascal Curdy, **uniquement** par e-mail à l'adresse [curdy@fcsionpourtous.ch](mailto:curdy@fcsionpourtous.ch), ou par téléphone en cas d'urgence. Il est joignable tous les jours et travaille dans les locaux du FC Sion Football pour Tous au stade de Tourbillon (Rue des Echutes 38, 1950 Sion).

### 2. Admissions nouveaux entraîneurs

#### 2.1. Coordonnées personnelles

Lors de son arrivée l'entraîneur ou l'assistant transmettra immédiatement au Secrétaire Général (voir organigramme) toutes ses coordonnées, soit : nom, prénom, date de naissance, adresses postale et mail, No tél, No AVS, diplôme, compte bancaire ainsi qu'une photocopie de sa carte d'identité ou passeport et l'extrait spécial du casier judiciaire destiné aux particuliers. Pour ce dernier, le Secrétaire Général vous transmet la confirmation de demande de l'employeur vous permettant de passer commande via le site de l'office fédéral de la justice ([https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/sonderprivatauszug\\_triage\\_fr](https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/sonderprivatauszug_triage_fr)) ou via une filiale de la Poste suisse.

## **2.2. Contrat**

Le contrat doit être signé le jour de la séance prévue à cet effet avant le début du championnat. Cette séance regroupera le responsable « terrain » de l'entraîneur et assistant(s), l'entraîneur et son ou ses assistants, le Directeur Technique et le Président de l'Association. Les responsables « terrain » sont chargés de convoquer leurs entraîneurs et assistants et de s'assurer que tous les contrats soient signés et classés. Chaque contrat est d'une durée déterminée d'un an et doit être renouvelé de saison en saison. Celui-ci prévoit les modalités de l'engagement, le montant de l'indemnisation et les règles à suivre. Il s'accompagne également de la signature de la charte éthique du club et des prescriptions du Service des Sports de la Ville de Sion quant à l'utilisation de ses infrastructures.

## **2.3. Club Corner**

Un nouvel entraîneur ou assistant est automatiquement inscrit dans Club Corner par le Secrétaire Général dès que toutes ses données personnelles ont été transmises. Dès son inscription effectuée, l'entraîneur ou assistant reçoit un mail avec les instructions nécessaires pour se *log in* la première fois à Club Corner.

Un document séparé, en annexe, explique les fonctionnalités de Club Corner et son utilisation pour un entraîneur ou assistant (créer son contingent, faire une feuille de match, faire une qualification ou un transfert national ou international, etc.)

## **2.4. BDNS et Jeunesse et Sport (J+S)**

La BDNS est la banque de données sur laquelle vous devez entrer vos joueurs et inscrire leur présence aux entraînements et matchs amicaux ou championnat. Cela vous permet, si vous êtes diplômé, de toucher les indemnités J+S. Celles-ci vous sont versées au 15.06 pour le 1er tour et au 15.12 pour le 2ème tour.

L'inscription à la banque de données nationale du sport (BDNS) se fait par le Secrétaire Général. Si l'entraîneur n'est pas diplômé, il ne peut pas accéder à cette banque de données. Dès qu'il est diplômé, le Secrétaire Général déclenche la procédure pour son accès à ladite banque de données. L'entraîneur ou l'assistant recevra 2 mails, l'un pour confirmer que son adresse e-mail est correcte, l'autre pour créer son nom d'utilisateur et son mot de passe. Une fois l'inscription validée, vous pouvez également télécharger sur votre smartphone l'application « mobile NDS » qui vous permet de cocher les présences de vos joueurs directement sur votre smartphone. Très pratique et facile d'utilisation. Le tout se reporte automatiquement dans la banque de données.

Un document en annexe explique les fonctionnalités de la BDNS et son utilisation par un entraîneur ou assistant.

Les demandes d'inscriptions aux cours J+S se font auprès du Secrétaire Général. Celui-ci transmet les jours de cours au demandeur et l'inscrit aux dates choisies.

Sur le site Jeunesse et Sport, la formation des entraîneurs ainsi que le système de diplômes sont clairement expliqués. Vous y trouverez également des tutoriels pour l'utilisation de la BDNS. Reportez-vous à ce site.

Le FCSFPT offre les formations J+S à ses entraîneurs dans le but de garantir un encadrement de qualité à ses équipes et de fidéliser ses entraîneurs. Ce financement est soumis à certaines conditions :

- Si l'entraîneur met fin à son engagement auprès du FCSFPT au cours de sa première année d'activité post-formation ou à l'issue de celle-ci, il est tenu de rembourser le 100% des frais de formation J+S à l'association
- Si l'entraîneur met fin à son engagement auprès du FCSFPT au cours de sa deuxième d'année d'activité post-formation ou à l'issue de celle-ci, il est tenu de rembourser le 50% des frais de formation J+S à l'association
- Dès sa troisième année d'activité post-formation, un départ n'engendre plus de remboursement des frais de formation.

### **3. Indemnisation**

Les indemnités, les avances sur les frais d'arbitrage, les bonus et les remboursements de frais de formation ou de tournois **sont versés une fois par tour aux entraîneurs**, soit les 15 juin et 15 décembre.

L'indemnisation est réglée contractuellement et varie selon l'équipe entraînée, l'ancienneté et les diplômes obtenus. Elle comprend l'indemnité ordinaire, à la charge directe de l'association, et l'indemnité J+S pour les entraîneurs diplômés. Cette dernière transite par le FCSFPT, en sa qualité d'organisateur, puis est reversée dans son intégralité par l'association aux entraîneurs. Pour des raisons d'organisation relatives au fait que les subvention J+S sont versées au FCSFPT en deux fois, vous recevez cette indemnité six mois après la période concernée. À titre d'exemple, vous percevrez l'indemnité correspondant au tour d'automne 2025 lors du versement de juin 2026, et celle du tour de printemps 2026 en décembre 2026. Si vous quittez l'association, le solde restant vous est toujours dû et vous parviendra ultérieurement. Assurez-vous d'indiquer lors de chaque entraînement et match les présences de vos joueurs dans la BDNS, ou encore plus simplement par l'application « mobile NDS », conformément aux consignes de J+S afin de garantir votre indemnité.

### **4. Cotisations**

Les juniors du FC Sion Football pour Tous paient chacun une cotisation annuelle de 500.-, à l'exception des Juniors du Jardin de Football qui paient 150.- par tour (deux fois par année). Cette cotisation couvre uniquement la prise en charge des joueurs, les frais administratifs et la mise à disposition des équipements de matchs et des infrastructures.

Les prestations et avantages cités ci-après dépendent de la conjoncture et sont indépendants de la cotisation. L'abonnement pour les matchs de la première (joueurs - Tribune Nord ; staff - Tribune Est) est actuellement offert à titre gracieux par l'Olympique des Alpes, que nous remercions chaleureusement. Il n'est pas garanti par la cotisation au FCSFPT. Idem pour les kits d'entraînement et les trainings de sortie. Le FCSFPT offre en outre en 2025/2026 à l'ensemble de ses joueurs un kit valable pour les trois prochaines années. Celui-ci comprend un polo et un short de sortie, un haut et un bas de training de sortie - ce dernier fait aussi bas de training d'entraînement, un t-shirt et un short d'entraînement. Pour le réassort, ou selon les désirs de chacun, toutes ces pièces et de nombreuses autres (veste, jaquette, sac...) sont également disponibles en ligne pour les membres de l'association avec un rabais de 30% sur chaque article. Voir notre [shop online](#).

Les joueurs blessés pour la saison ou demi-saison peuvent demander au comité un paiement de leur cotisation en conséquence. Il est important d'informer le Secrétaire Général et la Trésorière de tout départ en cours de saison.

Les entraîneurs récupèrent les chèques scolaires dès la reprise des entraînements et les envoient ou les déposent à notre secrétariat. Le délai pour la saison 2025/2026 est fixé au 29 août 2025.

Les membres du comité, séniors 30+, entraîneurs et coachs paient également une cotisation annuelle de soutien s'élevant à 200.- pour rejoindre le Family Fans Club. Elle est obligatoire pour les entraîneurs touchant une indemnité annuelle de plus de 1000.-. Celle-ci est directement retenue à la source lors du versement des indemnités. Elle est offerte ou facultative pour les entraîneurs dont l'indemnité annuelle se monte à moins de 1'000.-.

Le tableau récapitulatif, ci-dessous, précise les prestations et avantages auxquels ont droit les joueurs et entraîneurs du FCSFPT après paiement de la cotisation :

| Prestations couvertes par la cotisation 2025/2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Prestations offertes 2025/2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Avantages 2025/2026                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge des joueur-euse-s</li> <li>• Participation aux entraînements et matchs de championnat</li> <li>• Frais administratifs (licence, arbitrage, AVF, gestion)</li> <li>• Matériel d'entraînement</li> <li>• Accès aux infrastructures</li> <li>• Mise à disposition et entretien des tenues de match</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement unique du kit d'équipement valable pour les trois prochaines saisons (polo et short de sortie, haut et bas de training de sortie, short et t-shirt d'entraînement)</li> <li>• Abonnement pour la saison aux matchs de la première (enfants - tribune Nord, adultes - tribune Est)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% de rabais sur la commande de pièces d'équipement (toutes les pièces du kit, sac, veste, autres pièces d'équipement)</li> </ul> |
| <p>Chaque année, ces prestations sont garanties par le paiement de la cotisation</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                | <p>Ces prestations sont indépendantes de la cotisation et sont tributaires de nos ressources financières. Merci à l'Olympique des Alpes qui nous offre gracieusement les abonnements cette année encore !</p>                                                                                                                                        | <p>Un nouveau kit chaque 3 ans et entre temps, des tarifs préférentiels sur les équipements !</p>                                                                           |

## 5. Gestion du matériel

### 5.1. Matériel

Il faut distinguer le matériel d'équipe et le matériel individuel. Collectivement, chaque équipe possède deux jeux d'équipements de match (domicile et extérieur ; maillots, shorts, chaussettes, gourdes), une pharmacie pour les matchs ainsi qu'un jeu de matériel d'entraînement (ballons, assiettes, liquettes). Les badge d'accès aux armoires, cadenas, clefs vous sont fournis par l'association. Vous êtes responsable de ce matériel en tant qu'entraîneur. Si vous perdez un ballon, celui de remplacement vous sera facturé.

Le matériel individuel se divise en matériel obligatoire et facultatif. Chaque joueur reçoit une tenue de sortie (bas + haut de training). Elle appartient aux joueurs et doit être portée lors des matchs. Les kits d'entraînement qui appartiennent aussi aux joueurs (haut d'entraînement, maillot, short) sont obligatoires pour les entraînements. Les joueurs sont responsables de ces équipements.

À partir de la saison 2025/2026, une fiche d'inventaire du matériel d'équipe devra être tenue à jour par les entraîneurs. À la fin de chaque entraînement et match, vous éteignez la lumière et fermez à clef les casiers/locaux de matériel. Toute perte de matériel doit être signalée à votre responsable.

Le respect du matériel est essentiel à la bonne vie de l'association et nous vous demandons d'insister sur cette valeur avec vos joueurs. Toute commande de matériel d'équipe doit être justifiée auprès de votre responsable et validée par l'association.

## **5.2. Commande de matériel (encore à préciser ?)**

Pour que la gestion du matériel collectif soit plus claire que par le passé, la procédure de commande a été standardisée. Pour chaque commande d'équipement, vous remplissez, datez et signez ce fichier Excel (cf. lien) et l'envoyez directement à votre responsable qui le vérifie, le signe à son tour et en informe le Secrétaire Général. Une fois que la commande est prête, vous recevrez un e-mail vous indiquant à quel moment vous pouvez passer la chercher à Tourbillon.

## **6. Planification des matchs, entraînements et autres évènements**

### **6.1. Réservation des terrains**

Il y a beaucoup d'équipes au FC Sion Football Pour Tous et les terrains sont limités. Le Secrétaire Général vous communique per e-mail au début de chaque tour le planning des terrains pour la demi-saison.

Pour les matchs de championnat, Pascal Curdy vous communique les dates et les terrains sur lesquels vous jouez. Pour tous les matchs à domicile que vous souhaitez organiser, il est obligatoire de contacter votre responsable et Pascal Curdy pour vous assurer de la disponibilité des terrains. Il est souvent difficile de les placer en semaine. Vous ne pouvez en aucun cas planifier un match sur un terrain sans son accord préalable.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement le planning des terrains.

### **6.2. Accès aux salles de sport**

Pour accéder aux salles de sport de la ville, il vous faut soit des clefs soit votre badge. Pour les salles de Gravelone, du Sacré-Cœur et de Champsec, l'accès se fait par badge. Vous devez contacter au préalable Pascal Curdy qui s'occupe de faire une demande d'accès temporaire pour que votre badge puisse ouvrir la salle. Pour la salle des Collines, il faut venir chercher les clefs qui se trouvent dans la boîte noire sous la boîte aux lettres du secrétariat du FC Sion Football pour Tous directement à Tourbillon et la rapporter dès la fin de l'entraînement.

### **6.3. Annulation/Déplacement de match**

Si vous devez annuler ou déplacer un match à domicile, vous contactez l'entraîneur adverse, votre responsable ainsi que Pascal Curdy. Pour tous les matchs à l'extérieur, vous prenez contact avec l'entraîneur de l'équipe adverse qui se chargera de faire les démarches au sein de son club.

### **6.4. Arbitres**

Pour les matchs de championnat, c'est l'AV qui se charge de convoquer les arbitres. Au sein du FC Sion Football pour Tous, Bruno Ferreira est le responsable des arbitres. Si vous devez communiquer avec l'arbitre prévu pour un match à domicile (annulation, déplacement...), vous devez impérativement contacter Bruno qui se charge d'entreprendre les démarches nécessaires. Vous ne pouvez pas appeler directement l'arbitre en question. Pour les matchs amicaux, c'est également Bruno Ferreira qui est responsable de la convocation des arbitres, même si les informations sont déjà dans Club Corner.

Le processus d'indemnisation des arbitres se déroule comme suit : vous recevez au début du tour une avance sur les frais d'arbitres de 500.- ou 750.- selon ce qui est prévu par votre contrat. Lors de chaque match, vous utilisez cette avance pour régler avant le début du match la moitié de l'indemnité de l'arbitre. Le montant de l'indemnité arbitrale varie selon les championnats (voir [le site de l'AVF](#)). Selon les pratiques, certains clubs préfèrent payer l'intégralité de l'indemnité de l'arbitre pour un match à domicile et que vous payiez ensuite l'intégralité de l'indemnité en compensation lors du match retour à Sion. Conservez les quittances pour chaque match. À la fin du tour, sur présentation des quittances, vous aurez droit à un remboursement ou au contraire à une déduction sur votre indemnité d'entraîneur selon le solde restant de cette avance sur les frais d'arbitrage.

Pour les matchs amicaux, si ceux-ci se jouent à domicile et que nous mettons le terrain à disposition, c'est à l'autre équipe de régler l'intégralité de l'indemnité de l'arbitre.

### **6.5. Lessive/buanderie**

Vous êtes responsable des équipements de match de votre équipe. En période de championnat, vous amenez les équipements sales à la fin du match à Tourbillon pour que Maria Da Silva (079 303 96 68) puisse les laver dans le courant de la semaine. Hors championnat, c'est Pascal Curdy qui s'occupe de laver les équipements. Vous êtes prié de le contacter pour organiser la lessive directement avec lui.

Des règles strictes sont à respecter :

- Les équipements utilisés sont rendus avec les maillots et les cuissettes retournés (à l'envers) et les bas à l'endroit **complètement déroulés**.
- Les sacs d'équipements sont déposés au plus vite, soit le jour du match, au plus tard le lendemain matin. La dépose se fait dans le local approprié et l'étiquette sera retournée sur « à laver », sans quoi la lavandière ne prendra pas votre sac.
- Pour ceux qui ont le local équipements en face de la buanderie, le sac de « sale » est à poser par terre.

### **6.6. Déplacements**

Pour les matchs à l'extérieur en Valais, vous êtes responsable du transport de vos joueurs. La forme est libre (point de rendez-vous à Sion, rendez-vous sur les lieux...), mais vous avez la charge de l'organisation.

Pour les matchs à l'extérieur hors canton, ce qui est par exemple le cas des équipes de Youth League, l'association collabore avec Buchard Voyage. Pascal Curdy s'occupe de réserver le bus et de bloquer la journée avec Buchard Voyage, mais vous devez ensuite appeler directement Léonie Favre au **027 306 10 34** ([lfavre@buchard.ch](mailto:lfavre@buchard.ch)) pour planifier les détails du voyage (horaires, lieu de rendez-vous etc.).

Si vous êtes en charge de joueurs de moins de 12 ans, il est essentiel de vous assurer, à la fin de l'entraînement/du match, que les enfants repartent avec leurs parents ou un adulte de confiance.

## **6.7. Évènements en Suisse et à l'étranger**

Concernant les voyages, camps, tournois ou autres activités sportives en Suisse et à l'étranger, vous ne pouvez pas les organiser ou y participer sans la validation du Comité. Un montant de 300.- par équipe est en principe réservé chaque année pour ces événements. Pour des questions de responsabilité, il est nécessaire d'en informer votre responsable qui vous partagera la décision finale de l'association ainsi que la marche à suivre éventuelle.

## **6.8. Ball Boys**

Le FC Sion Football pour Tous est tenu de fournir régulièrement des ramasseurs de balles pour les matchs des M21 et, éventuellement, de la première. Vous communiquez, suite à la demande de Bruno Ferreira ou de votre responsable, les informations relatives à votre équipe et lui transmettez la liste des 8 joueurs retenus.

## **7. Politique de recrutement**

La planification des contingents est du ressort de votre responsable et du Comité de l'association. Pour toute procédure de transfert ou de qualification de joueurs, il vous faut l'autorisation de votre responsable. Vous ne devez en aucun cas chercher à recruter des joueurs d'autres équipes, prendre contact avec l'AVF et d'autres clubs ou communiquer des informations incertaines sur les contingents de la saison suivante à vos joueurs sans l'aval de votre responsable.

Les fenêtres de transfert s'étendent du 10 juin au 31 août et du 15 janvier au 28 février (sauf pour les transferts internationaux, jusqu'au 15 février). La procédure est expliquée dans **un document annexe**. Les demandes de transfert pour les enfants des catégories G, F et E peuvent être soumises à tout moment (toute l'année). Les demandes de transfert (transferts nationaux définitifs et en prêt) pour les amateurs dont le dernier alignement en match officiel date de plus que deux ans peuvent être déposées par le biais de [www.clubcorner.ch](http://www.clubcorner.ch) durant toute l'année.

Un message vous sera envoyé par votre responsable 15 jours avant la clôture des transferts pour contrôler que tout est en ordre.

Si vous rencontrez des parents qui veulent que leur enfant joue au FC Sion Football pour Tous, il faut les rediriger vers le [lien d'inscription du site internet](#). Les inscriptions fonctionnent sur le principe du premier arrivé premier servi.

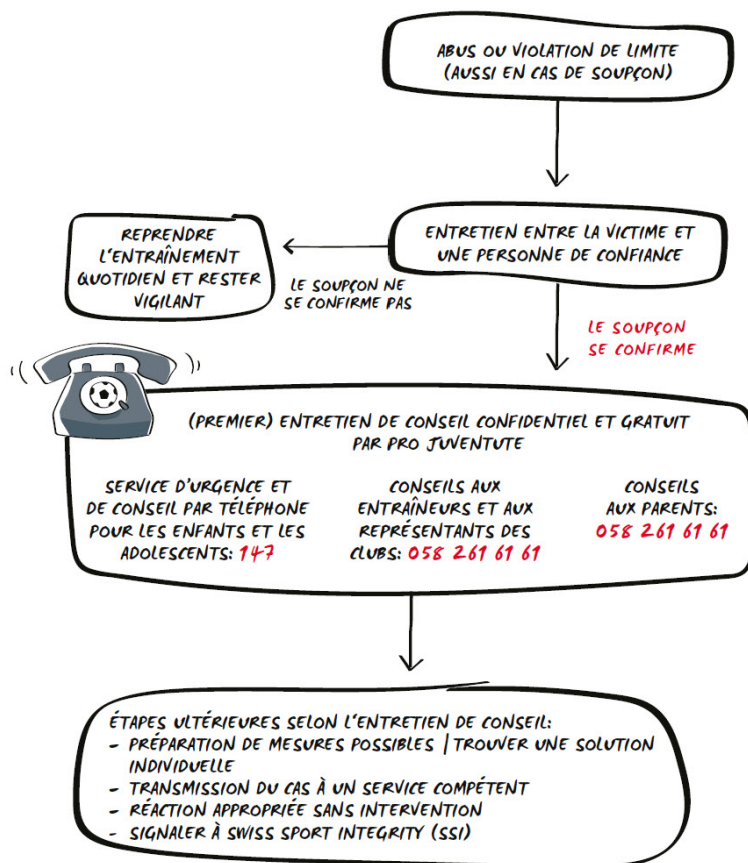
## 8. Procédures disciplinaires et manquements à l'éthique

Les amendes de l'AVF liée à des expulsions, écarts de comportement ou autres justes motifs doivent être directement réglées par les joueurs/entraîneurs concernés. Le Secrétaire Général ou votre responsable vous transmettra le montant. Pour tout recours relatif à une suspension ou sa durée, veuillez en informer le Secrétaire Général qui entamera les démarches.

Qu'il concerne les enfants, parents, coachs, entraîneurs, tout incident dont vous avez connaissance relatif à des manquements éthiques, des suspicions ou cas avérés de violences psychologiques, physiques ou sexuelles, de négligence, de harcèlement ou d'autres problème grave doit être relaté à votre responsable. Au cas par cas, le Comité mobilisera une commission disciplinaire pour vous accompagner, mener une enquête préliminaire, prendre des mesures si nécessaires et mobiliser les ressources pertinentes. Les cas graves sont reportés à Swiss Sport Integrity. Pour tout conflit d'intérêt ou cas impliquant directement un supérieur hiérarchique, veuillez directement prendre contact avec notre responsable Cool and Clean Bruno Ferreira ou le président de l'Association Jean-Philippe Cotter.

Si vous êtes confrontés à des situations de violence ou dans le cas de suspicions de violence, ne restez pas seul pour gérer la situation. Veuillez vous référer au schéma d'intervention et aux conseils de l'ASF ci-dessous :

### **SCHEMA D'INTERVENTION RECOMMANDÉ EN CAS D'ABUS ET DE VIOLATIONS DE LIMITES AU SEIN DU CLUB.**



En cas de doute, demander de l'aide (gestion des crises)

- **Agir de manière réfléchie:** clarifier la situation et les actions possibles avant d'intervenir (cf. schéma d'intervention à la dernière page).
- **Prendre au sérieux la ou le jeune concerné-e:** elle ou il doit pouvoir avoir l'assurance d'être protégé-e et d'avoir bien fait de s'être confié-e.
- **Rester lucide:** dans certaines circonstances, il peut être difficile pour la personne de confiance de contrôler ses émotions comme la colère, l'effroi et l'impuissance, mais les réactions d'ordre émotionnel ne sont pas utiles ici.
- **Discuter de la procédure envisagée avec la ou le jeune concerné-e:** elle ou il doit être d'accord avec chaque étape. Dans certains cas, par exemple en cas d'agression sexuelle, l'accord des parents doit être obtenu.

Procédure particulière en cas d'abus sexuel

- **Ne pas agir précipitamment** (cf. schéma d'intervention à la dernière page): mise dans la confiance, la personne de confiance peut éventuellement souhaiter effectuer des démarches bien intentionnées mais qui vont s'avérer contreproductives (par exemple une confrontation avec l'auteur des faits).
- **Demander de l'aide:** il est recommandé à la personne de confiance de demander l'aide de Pro Juventute (p. ex. en sollicitant le conseil pour les moniteurs). Les démarches à effectuer selon la situation seront alors définies.
- **Laisser les spécialistes décider:** les entraîneurs junior et responsables de club ainsi que les parents ne doivent pas décider s'il y a ou s'il y a eu abus sexuel. Des spécialistes sont là pour ça.
- **Protéger la ou le jeune:** les personnes de confiance répondent du fait que les démarches pour l'examen de la situation sont entreprises et que la joueuse ou le joueur est protégé-e.

## 9. Calendrier 2025/2026

Vous trouverez l'ensemble des événements, délais et rendez-vous importants de l'association pour la saison 2025/2026 sous [ce lien](#).

## **10. Liste de contacts importants**

Jean-Philippe Cotter, Président, Chef finances, Marketing et jardins de foot

079.500.66.25, [cotter@fcsionpourtous.ch](mailto:cotter@fcsionpourtous.ch)

Pascal Curdy, Secrétaire Général, Administration, coach J+S, convocateur, clés et badges

079.173.70.10, [curdy@fcsionpourtous.ch](mailto:curdy@fcsionpourtous.ch)

François Rey, Vice-Président, DT et Chef « Terrain »

079.629.19.68, [francois.rey@groupe-t2i.com](mailto:francois.rey@groupe-t2i.com)

Christiane Walpen, Trésorière, cotisations, chèques scolaires

078.646.27.83, [walpen@fcsionpourtous.ch](mailto:walpen@fcsionpourtous.ch)

Bruno Ferreira, responsable des arbitres, foot 7 à 9 de base, fair-play et cool and clean

079.247.00.07, [ferreira@fcsionpourtous.ch](mailto:ferreira@fcsionpourtous.ch)

Manfred Imboden, responsable foot à 11

079.233.40.90, [imboden@fcsionpourtous.ch](mailto:imboden@fcsionpourtous.ch)

Mirella Bacelli, responsable foot féminin

078.647.25.66, [mirella.bacelli@fovahm.ch](mailto:mirella.bacelli@fovahm.ch)

Raphaël Marques, stagiaire administratif

079.197.35.38, [marketing@fcsionpourtous.ch](mailto:marketing@fcsionpourtous.ch)

Piquet terrains de foot Tourbillon, Bramois, Châteauneuf

079.503.55.77

Piquet terrains Ancien-Stand

079.642.76.25

Cantine Sion, Laurent Torrione

078.632.99.32, ltorrione@gmail.com

Cantine Peupliers-Bramois, Assunta Battaglia

078.776.60.55

Buchard voyages, Léonie Favre

027 306 10 34, leonie.favre@buchard.ch